



# Bruges

Le 25 août 2023  
**DEC-2023-75**

PTO / Centre commande publique / TL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300759-20230913-DEC-2023-75-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Affichage : 04/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



## DÉCISION

**VU** la délibération du Conseil Municipal (n° 2020.03.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de la Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** l'arrêté du Maire (n° PERM-2022-108) en date du 25 Août 2022, reçu à la Préfecture de la Gironde le 09 septembre 2022, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, neuvième adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique ;

**VU** la Décision du Maire en date du 29 juin 2016 (n° 2016.05.10), reçue par la Préfecture de la Gironde le 05 juillet 2016, concernant l'adhésion à un groupement de commandes avec Bordeaux-Métropole pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle entraînant la conclusion de plusieurs accords-cadres ;

**CONSIDÉRANT** l'impact de la hausse très importante des coûts des matières premières sur l'exécution des prestations et la nécessité d'adapter les prix pour permettre la bonne exécution de l'accord-cadre et afin de ne pas mettre en péril l'activité économique du titulaire ;

**Le Maire DÉCIDE,**

- **De signer** l'avenant n°04, sans incidence financière sur le montant du marché, permettant la possibilité de variation des prix au semestre plutôt qu'à l'année ainsi que la modification de la clause limitative dite « de butoir » de 3% maximum par an à 15% maximum par an ou 7,5% par semestre avec l'entreprise FRANCE-SECURITE (SIRET 636 420 333 006 10) sise à Blanquefort (33295), détentrice du lot 12 (2022-BRU014, équipement de protection individuelle pour les mains) ;

Les dépenses sont inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus.  
Pour copie conforme au registre des décisions.

**Le Maire**

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint au Maire

Pierre CHAMOULEAU

